

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Rapport de la Commission chargée du préavis 18/90

Concerne : préavis municipal No. 18/90
Avenant No. 1 à la Convention établie le 1er décembre 1987
entre les Communes des districts de Nyon et Rolle et
l'Organisme médico-social vaudois, dans le cadre des
programmes médico-sociaux de la zone sanitaire IV, pro-
gramme de maintien à domicile

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis cité en référence s'est réunie en date du 30 août 1990, composée de : Mme E. KNEUBUEHLER, MM. J. VUILLE, F. MUHLEHALER.

Monsieur D. PROD'HOM n'a pu participer à cette réunion, étant excusé pour cause de service militaire.

INTRODUCTION

Pour mémoire, rappelons que le préavis 18/90 est un complément au préavis 41/87 que le Conseil a accepté sans restriction.

Rappelons que ledit préavis concernait l'extension de l'action médico-social à domicile entre l'organisme médico-social vaudois (OMSV) d'une part et d'autre part les communes de la zone sanitaire IV dont Prangins fait partie.

Les membres de la Commission estiment à l'unanimité que l'avenant 1 à ladite convention est uniquement une question de forme.

L'avenant No. 1 traite de la création d'un Conseil exécutif à l'action de l'OMSV en précisant les statuts et les attributions de celui-ci. Cet avenant traite effectivement, en définissant avec plus de précision, les tâches relatives aux membres de ce Conseil, ce qui n'était pas le cas lors de la convention initiale de décembre 1987.

Au vu de ce qui précède, la Commission à l'unanimité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No. 18/90 concernant l'avenant 1 à la
Convention établie le 1er décembre 1987

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

d'adopter le préavis municipal No. 18/90 concernant l'avenant
No. 1 à la Convention OMSV établie le 1er décembre 1987.

Fait à Prangins le 3 septembre 1990

Mme E. KNEUBUEHLER

M. J. VUILLE

M. F. MUHLETHALER

M. D. PROD'HOM

M. E. GETAZ